

République du Sénégal
Un peuple - Un But - Une foi

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

**CARTOGRAPHIE
DES SERVICES SOCIAUX DE BASE**

9 novembre 2012

Sommaire

Sommaire	1
Introduction	2
I. Contexte et justification	2
II. Objectif général	3
III. Méthodologie	4
1. Source des données	4
2. Evaluation de la qualité des données	5
3. Méthodologie d'analyse spatiale	6
4. Construction des indicateurs	6
5. Cartographie	7
a. Analyse et traitement des données	7
b. Intégration des données et cartographie	8
IV. Analyse des disparités régionales par secteur	8
1. Eau	9
2. Santé	9
3. Education	10
a. Préscolaire	10
b. Primaire	11
4. Moulin	12
5. Routes	13
a. Route bitumée	13
b. Route latéritique	14
6. Commerce	15
7. Electricité	16
8. Télécommunication	17
V. Analyse des disparités départementales par secteur	18
1. Eau	18
2. Santé	19
3. Education	21
a. Préscolaire	21
b. Primaire	22
4. Moulin	23
5. Routes	24
a. Route bitumée	24
b. Route latéritique	25
6. Commerce	26
7. Electricité	28
8. Télécommunication	29
VI. Plan d'action	30
1. Plan d'action global	Erreur ! Signet non défini.
2. Plan d'action prioritaire	Erreur ! Signet non défini.
VII. Annexes	36

Introduction

Le Président de la République s'est engagé à définir et mettre en œuvre un vaste programme d'infrastructures socio-économiques destinées à fournir les services sociaux de base aux populations avec un ciblage des zones les plus défavorisées. Cette initiative témoigne de la volonté des autorités d'améliorer les conditions de vie des populations, de leur procurer un certain nombre de facilités où qu'elles puissent se trouver sur le territoire national. Les nouvelles autorités du pays sont conscientes de l'importance des services sociaux de base pour améliorer les conditions de vie des populations et favoriser l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Ce travail s'inscrit dans le cadre de la phase préliminaire visant à effectuer le diagnostic exhaustif de la situation existante en termes de services sociaux de base (pistes rurales, infrastructures scolaires, sanitaires, hydrauliques, électriques et téléphoniques, etc.). La présentation cartographique des données permet de mettre en exergue les disparités locales pour que les options de développement national soient mieux articulées avec celles du développement local en vue d'une correction des déséquilibres.

Ce document s'articule autour de points suivants. D'abord, il présente le contexte, ensuite les objectifs, puis la méthodologie de travail. Il met en exergues les disparités d'accès aux services sociaux de base au niveau régional et départemental et enfin, propose un plan d'action avec les coûts y afférents.

I. Contexte et justification

Les problèmes posés par l'organisation de l'espace à travers la concentration des interventions économiques sur une partie du pays ont incité les pouvoirs publics à réaliser et adopter en 1997 un Plan national d'Aménagement du Territoire. Cadre de référence de l'action territoriale de l'Etat et des organismes privés, il retrace à l'horizon 2021 les perspectives d'une décentralisation effective des activités et infrastructures socio-économiques.

Toutefois, le souci de renforcer la prise en compte de l'espace dans le processus de répartition géographique des infrastructures et équipements n'a pu freiner la polarisation de plus en plus accentuée des grandes villes et, en particulier, de la zone de Dakar. Cela se traduit aujourd'hui par des déséquilibres importants des niveaux de vie qui entravent pour une large part le développement des zones rurales.

Dès lors, la décision prise par l'Etat de réaliser la cartographie des services sociaux de base est d'autant plus importante qu'elle cherche à harmoniser et assurer la cohérence des modes de distribution spatiale des infrastructures et des niveaux de développement entre zones du pays.

Depuis son affiliation à l'initiative PPTTE, le Sénégal a mis en route deux documents de stratégie de réduction de la pauvreté dont l'un des axes principaux a été l'accès aux services sociaux de base. Dans ce cadre différentes initiatives d'envergure ont été conduites pour améliorer l'accès à plusieurs services comme l'éducation, la santé, la protection sociale, la promotion féminine...etc. Cependant une observation des données indique que certaines zones ont encore un faible accès à ces services et que des disparités parfois marquantes existent à travers le pays.

L'année 2012 a été marquée par l'arrivée au pouvoir de nouvelles autorités. Assurer l'accès aux services sociaux de base des populations figure en bonne place dans le programme de ces autorités.

C'est pour traduire cette volonté politique en actes que le Chef de l'Etat, par courrier datant du mois de mai 2012, a instruit le Premier Ministre « d'établir dans les meilleurs délais, une cartographie nationale des services sociaux de base ». Ce travail permettrait de faire un diagnostic de la situation existante dans le domaine des pistes rurales, des infrastructures scolaires, sanitaires, hydrauliques, électriques et téléphoniques, etc.

II. Objectif général

L'objectif général de ce travail est de contribuer à la réduction de la pauvreté à travers un meilleur accès des populations aux services sociaux de base particulièrement dans les zones défavorisées.

Plus spécifiquement, les objectifs poursuivis sont les suivants :

- établir la situation de référence, la plus exhaustive possible, en matière d'accès des populations aux services sociaux de base et en fournir une traduction cartographique ;
- mettre en exergue les disparités existantes en matière d'accès des populations aux services sociaux de base et identifier les zones les plus défavorisées ;
- fournir aux décideurs et acteurs de développement, un outil d'allocation des infrastructures socio-économiques ;

- élaborer un plan d'actions prioritaires d'équipement en services sociaux de base ;
- contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations à travers un meilleur accès aux services sociaux de base.

III. Méthodologie

Ce travail s'inscrit dans le cadre de la phase préliminaire du diagnostic exhaustif de la situation d'accès aux services sociaux de base (pistes rurales, infrastructures scolaires, sanitaires, hydrauliques, électriques et téléphoniques, etc.). Il fournit aussi une esquisse de plan d'actions visant la correction des disparités départementales et régionales.

1. Source des données

Pour un tel travail, il est souhaitable de partir d'une situation de référence très récente. Les investigations ont montré que la base de données la plus récente et la plus complète reste celle de l'Enquête-village menée par l'ANSD en 2009. Ainsi, les données utilisées pour ce travail proviennent de cette enquête qui a été conçue pour suppléer au manque d'informations permettant le ciblage des zones rurales jugées prioritaires dans la mise en place de programmes de lutte contre la pauvreté. Elle visait à mesurer le niveau d'accès aux infrastructures, équipements et services sociaux de base, au niveau le plus bas, c'est-à-dire au niveau des villages. En effet, l'accès à la santé, à l'éducation, à l'eau potable, aux marchés des produits de base, au transport et à la communication, entre autres, peut influencer positivement l'attitude des populations, en renforçant la gamme des opportunités capables de les amener à changer favorablement leurs comportements en prenant des initiatives et en faisant des choix de nature à améliorer leurs conditions de vie.

Il faut rappeler que la première Enquête-villages de 2000 qui a été réalisée par l'ex-Direction de la Prévision et de la Statistique (DPS), en collaboration avec la Direction de l'Expansion Rurale, portait sur l'ensemble des villages du Sénégal et visait essentiellement à mesurer de façon directe et objective, les niveaux d'accès aux services sociaux de base. Nombre de services sociaux ont été observés, mais considérant leur plus grand impact sur l'amélioration des conditions de vie, les infrastructures suivantes ont été privilégiées dans la détermination du niveau minimal d'accès et l'analyse de conditions de vie et la pauvreté : source d'eau potable, poste

de santé ou dispensaire, école primaire, marché, etc. L'Enquête villages de 2009 a retenu les mêmes services. Cette approche fait référence au caractère multidimensionnel de la pauvreté et des conditions de vie et repose sur l'idée selon laquelle les mauvaises conditions de vie relèvent également d'un manque ou d'une insuffisance d'accès aux infrastructures publiques, empêchant ainsi les populations de satisfaire des besoins de base comme, l'approvisionnement en eau potable, l'accès à l'école, aux structures de santé, à un marché pour acheter/vendre et à la mobilité.

Dans cette enquête, l'accès des populations d'un village à un service est mesuré par la présence/l'implantation de l'infrastructure dans le village même ou dans une autre localité située à une certaine distance relativement courte. La distance retenue pour considérer un village comme étant desservi par une infrastructure est variable et dépend, pour chaque type d'infrastructure, de la norme fixée par les professionnels du secteur concerné (santé, éducation, route, etc.).

Les services sociaux couverts dans cette analyse sont : l'eau, la santé, l'éducation, les routes, les moulins, l'électricité et les télécommunications.

2. Evaluation de la qualité des données

L'Enquête-Villages de 2009 porte sur l'ensemble des 370 communautés rurales du Sénégal qui ont toutes été visitées et enquêtées. Toutefois, les résultats ci-dessous ne s'appliquent pas à l'ensemble des 14 000 villages décomptés. Environ 160 villages sont exclus de l'analyse pour cause de données manquantes ou incomplètes. Aussi, certains villages devenus communes, annexés ou intégrés à des communes déjà existantes, sont aussi exclus de la base. Il en est de même des villages abandonnés par leurs habitants. Cette disposition n'affecte nullement la qualité des données analysées ici dans la mesure où ces villages représentent moins de 2% de l'ensemble. De plus, quel que soit le niveau d'observation considéré, l'absence des villages indiqués n'affecte ni la structure des données, ni le niveau des indices calculés. Par conséquent, leur retrait n'est pas statistiquement significatif dans les analyses et est sans effets sur les résultats.

En outre, bien que cette base date de 2009, elle reste la plus récente en matière d'exhaustivité et il n'y aurait pas une différence significative d'informations par rapport à 2012.

3. Méthodologie d'analyse spatiale

La situation du Sénégal se caractérise par des disparités spatiales importantes se traduisant par des déséquilibres à la fois inter et intra départementaux en matière de répartition des infrastructures et équipements sociaux de base. Cet état de fait qui résulte d'un retard de redéploiement des investissements est assez perceptible à l'intérieur du pays où les populations des zones rurales, en particulier, rencontrent de grandes difficultés d'accès aux services sociaux de base. Dans une stratégie d'organisation spatiale ou d'aménagement du territoire en vue d'un accès plus facile aux services sociaux de qualité et d'une mise en valeur judicieuse des ressources et potentialités, l'adoption d'une méthodologie d'analyse intégrant la dimension territoriale et locale s'avère nécessaire. Elle permet de déterminer les zones les plus déficitaires ou celles qui sont les plus favorisées en termes d'allocation géographique des investissements physiques. Ainsi, la démarche méthodologique suivie dans le processus d'analyse spatiale des indicateurs, associée, suivant le mode de cartographie des classes d'informations, les zones faiblement couvertes en services sociaux de base (et qui peuvent être en réalité peuplées ou dotées de potentialités économiques indéniables) aux zones relativement plus couvertes.

4. Construction des indicateurs

La méthodologie utilisée consiste à faire recours à un indicateur pour permettre de déterminer le niveau d'accès aux services. A défaut d'avoir les coordonnées physiques de l'infrastructure, l'enquête permet d'approcher la distance parcourue par l'habitant pour accéder à une structure donnée, si jamais la structure n'est pas dans son village. Ce faisant on peut se fixer une distance raisonnable pour chaque structure et supposer que tous les villageois qui se déplacent sur une distance supérieure à ce seuil sont considérés comme n'ayant pas accès à ce service. Pour chaque service, un indice élémentaire est calculé. Ceci en faisant le rapport du nombre de village ayant accès à une infrastructure pour chaque SSB sur le nombre total de village de la CR.

- TA_{eau} : la proportion de villages ayant accès à une source d'approvisionnement d'eau potable comme un robinet/borne fontaine dans le village ou à moins de deux km du village ;

- TA_{santé} : la proportion de villages ayant accès à un poste de santé dans le village ou à moins de cinq kilomètres du village ;
- TA_{école préscolaire} : la proportion de villages ayant accès à une école préscolaire dans le village ou à moins de deux kilomètres du village ;
- TA_{école primaire} : la proportion de villages ayant accès à une école primaire dans le village ou à moins de trois kilomètres du village ;
- TA_{moulin} : la proportion de villages ayant accès à un moulin dans le village ou à moins de cinq kilomètres du village ;
- TA_{commerce} : la proportion de villages ayant accès à un marché hebdomadaire dans le village ou à moins de cinq kilomètres du village ;
- TA_{route bitumée} : la proportion de villages ayant accès à une route bitumée dans le village ou à moins de cinq kilomètres du village ;
- TA_{route latéritique} : la proportion de villages ayant accès à une route latéritique dans le village ou à moins de cinq kilomètres du village ;
- TA_{électricité} : la proportion de villages ayant accès à l'électricité dans le village ;
- TA_{réseau mobile} : la proportion de villages ayant accès à un réseau mobile de téléphone dans le village ou à moins de trois kilomètres du village.

Il est important de rappeler que cette approche renseigne sur la distance que font les habitants d'un village pour accéder à une structure, l'analyse qualitative du service n'étant pas possible.

5. Cartographie

a. Analyse et traitement des données

L'examen et la discussion sur les données fournies par l'ANSD a :

- d'abord, permis de constater que celles-ci portent sur les régions et les départements du territoire national ;
- ensuite, conduit au choix du taux d'accès comme l'indicateur le plus pertinent pour cartographier les différents services sociaux de base.

Ainsi deux couches de données en vecteur sur les régions et sur les départements ont été extraites de la Base de données Système d'Information Géographique de

l'Agence Nationale de l'Aménagement du Territoire (ANAT), puis converties et formatées dans le format adéquat pour recevoir les données choisies des tables de données fournies par l'ANSD.

Le dictionnaire des variables choisies qui suit est élaboré pour aider à la compréhension de l'intégration des données de l'ANSD à la base des données cartographiques de l'ANAT.

Tableau1 : Dictionnaire des variables de la base de données

Variable ou champ	Définition (signification)	Type
CodeDept	Code du département	Texte
Region	Nom de la région	Texte
Departement	Nom du département	Texte
TA_eau	Taux d'accès à un point d'eau potable (en %)	Décimal
TA_moulin	Taux d'accès à un moulin (en %)	Décimal
TA_prescol	Taux d'accès à une école préscolaire (en %)	Décimal
TA_ecolprim	Taux d'accès à une école primaire (en %)	Décimal
TA_sante	Taux d'accès à un poste de santé (en %)	Décimal
TA_rtebitum	Taux d'accès à une route bitumée (en %)	Décimal
TA_rtelater	Taux d'accès à une route latéritique (en %)	Décimal
TA_telfixe	Taux d'accès au télécom à une ligne fixe (en %)	Décimal
TA_telmob	Taux d'accès à une ligne mobile (en %)	Décimal
TA_marcheheb	Taux d'accès à un marché hebdomadaire (en %)	Décimal
TA_lignelec	Taux d'accès à l'électricité (en %)	Décimal

b. Intégration des données et cartographie

L'intégration des données commence par une structuration et un ordonnancement identiques entre la base de données à intégrer (celle de l'ANSD) et la base de données cartographique (celle de l'ANAT) qui reçoit les inputs.

Ensuite il faut procéder à l'intégration et à la cartographie qui consiste à l'utilisation du module « Analyse thématique » du logiciel de SIG permettant d'obtenir une carte par thème ou variable à cartographier.

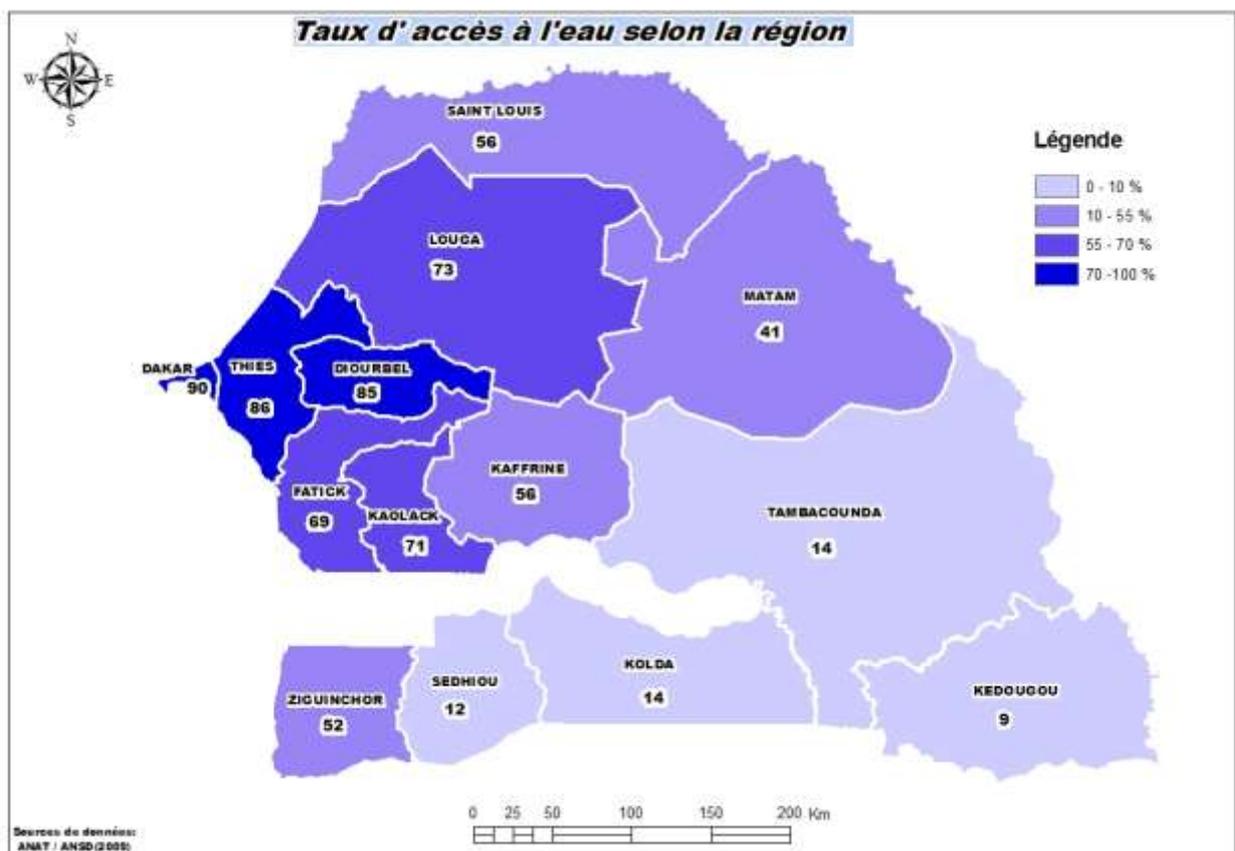
IV. Analyse des disparités régionales par secteur

1. Eau

L'accès à un point d'eau potable tel que le robinet ou la borne fontaine situé à une distance inférieure ou égale à 2 km laisse apparaître des disparités régionales importantes. Comparés aux autres régions, les villages de Dakar bénéficient d'une couverture totale (90%) d'accès à l'eau à partir du robinet. Cette disparité est moins apparente entre Dakar et les régions de Thiès (86%) et Diourbel (85%).

Toutefois, le problème se pose avec acuité dans les autres régions où la proportion des villages ayant accès à un point d'eau potable est de moins de 50%. Les régions de Tambacounda (14%), de Kolda (14%), de Sédhiou (12%) et de Kédougou (9%) sont les plus touchées par le problème d'accès à l'eau, comme l'illustre le graphique suivant.

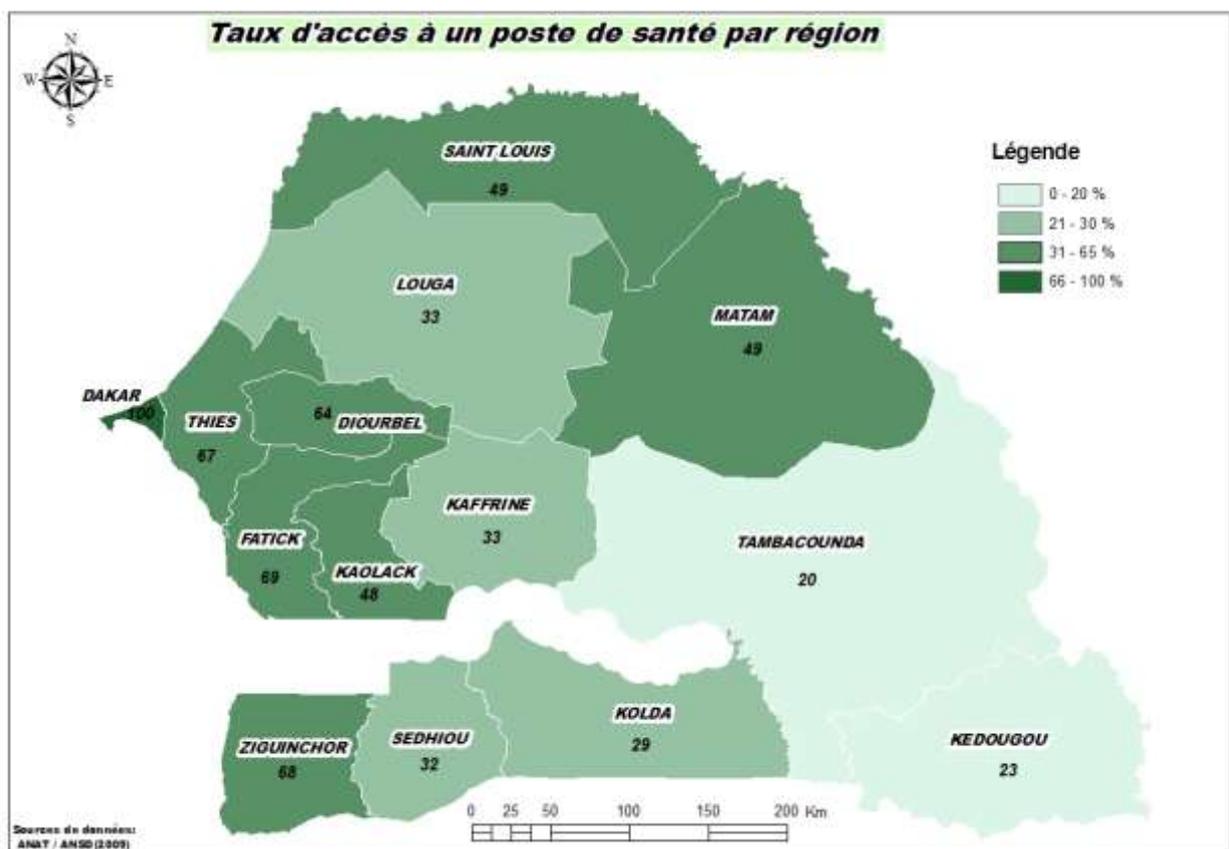
Graphique 1 : Proportion de villages ayant accès à l'eau selon la région



2. Santé

L'accès des populations rurales à un poste de santé sur un rayon de moins de 5 km présente des disparités régionales non négligeables. Exceptée la région de Dakar qui bénéficie d'une couverture totale, dans toutes les régions du pays, moins de 70% des villages ont un poste de santé à une distance maximale de 5km. L'accès à des postes de santé reste une grande préoccupation particulièrement dans les régions du Nord et du Sud-Est (Louga, Tambacounda, Kédougou, Kolda, Sedhiou et Kaffrine) comme le montre la carte ci-dessous.

Graphique 2 : Proportion de villages ayant à un poste de santé selon la région



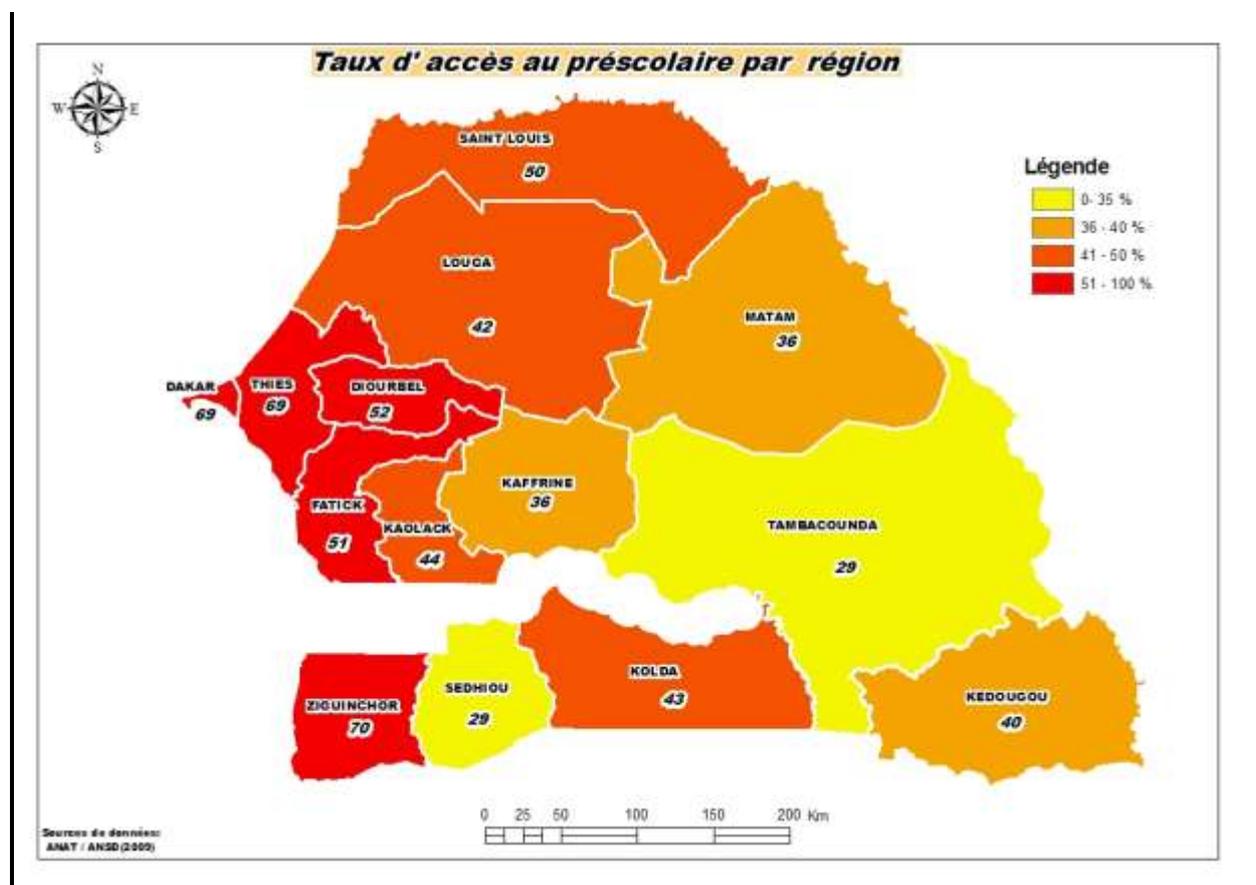
3. Education

a. Préscolaire

En ce qui concerne le préscolaire, l'accès à une école située à une distance inférieure ou égale à 2 km présente des disparités régionales chez les populations rurales. Caractérisée par une couverture de 69%, la région de Dakar présente quasiment le même profil que les régions de Ziguinchor et de Thiès avec des

proportions respectives de 70%, 69%, de villages ayant accès à une école préscolaire située au plus à 2 km. L'urgence de disposer de cette infrastructure de proximité est, toutefois, plus ressentie dans les autres régions où la couverture est sous la barre des 35%, notamment à Tambacounda et Sédhiou comme indiqué sur le graphique ci-dessous.

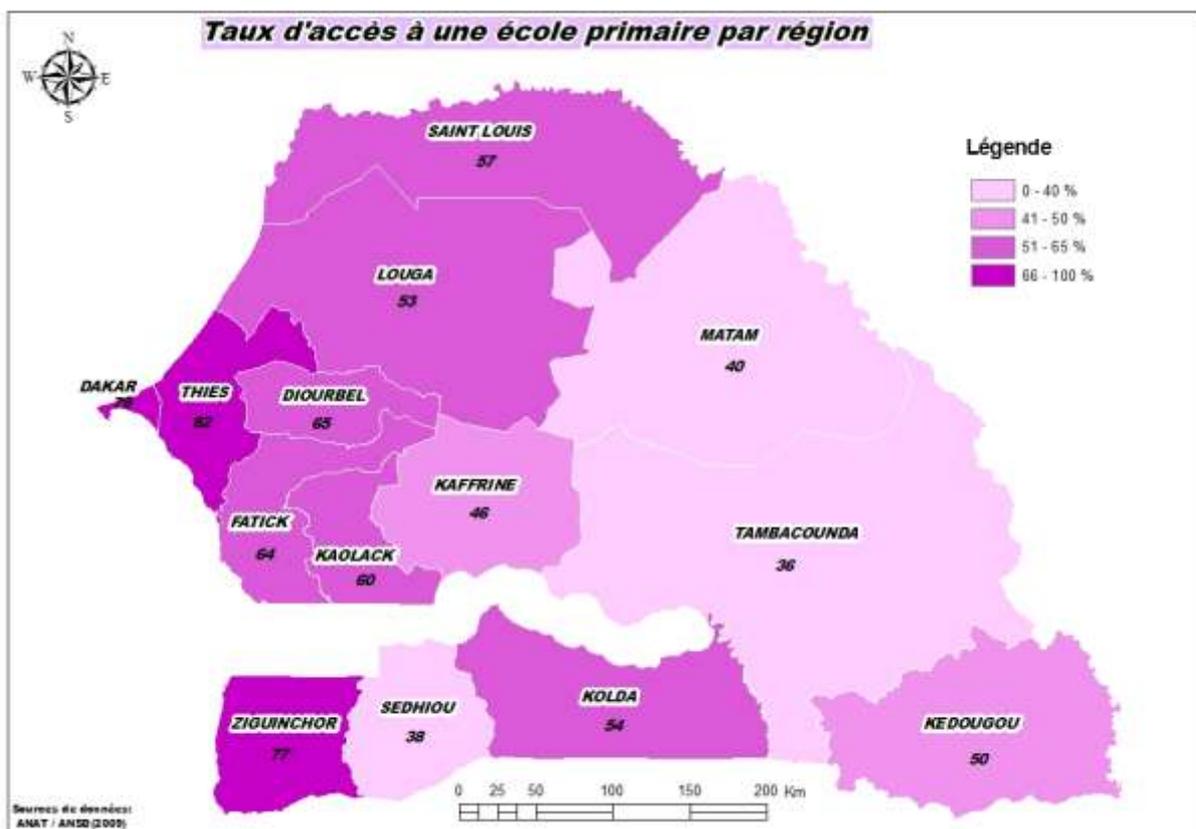
Graphique 3 : Proportion de villages ayant accès à une école préscolaire selon la région



b. Primaire

L'accès à une école primaire (école située à une distance inférieure ou égale à 3 km) présente des disparités régionales. Comme pour le préscolaire, le nombre de villages des régions de Dakar, Thiès et Ziguinchor y ayant accès est plus important par rapport au reste du pays. les taux d'accès à une école primaire les plus faibles se rencontrent dans les régions de Matam et Sédhiou avec respectivement 38% et 40%.

Graphique 4 : Proportion de villages ayant accès à une école primaire selon la région

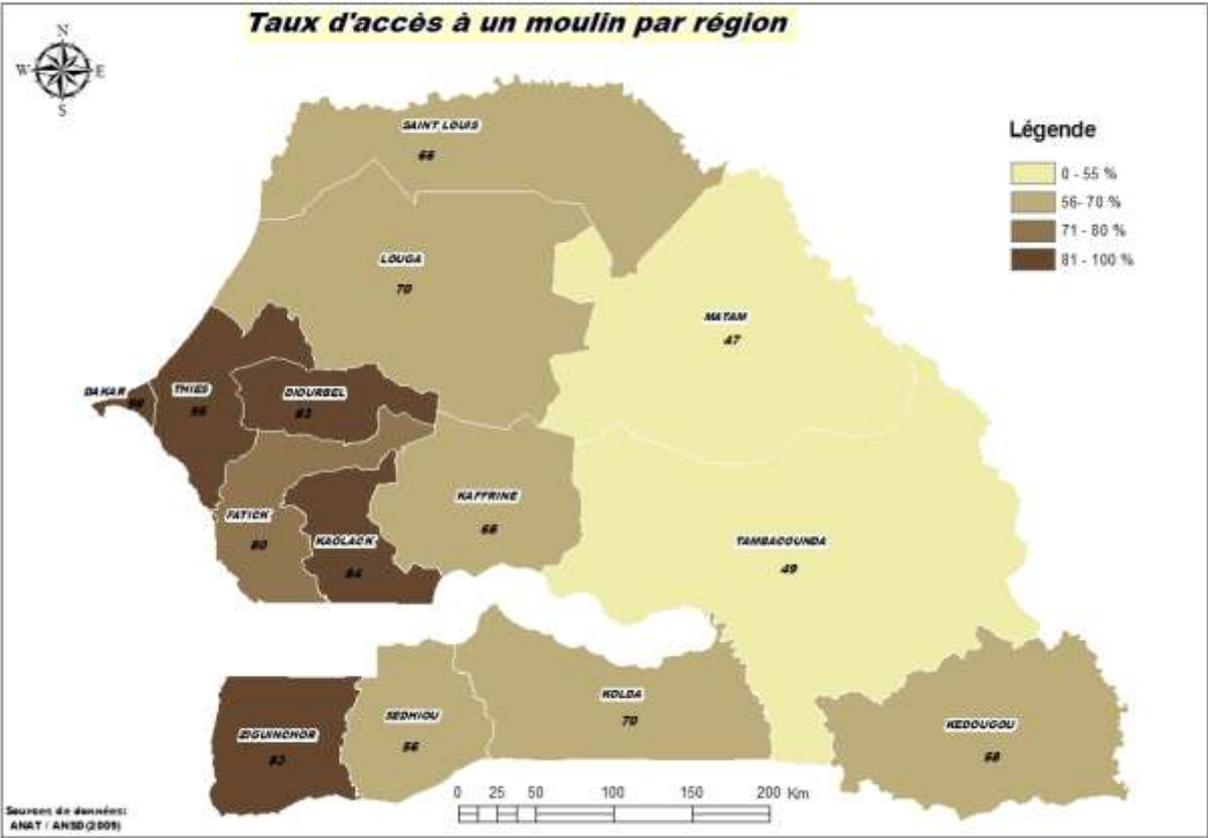


4. Moulin

Les services pouvant alléger le travail des femmes et contribuer à améliorer leur condition notamment en milieu rural ne sont pas toujours disponibles. En plus on constate des disparités notables d'une région à une autre. A Dakar et à Thiès, au moins 95% des villages se trouvent à une distance de moins de 5km d'un moulin.

Toutefois, pour les régions de Matam et Tambacounda le taux est en deçà de 50% alors que la moyenne nationale se trouve à 72%.

Graphique 5: Proportion de villages ayant accès à un moulin selon la région

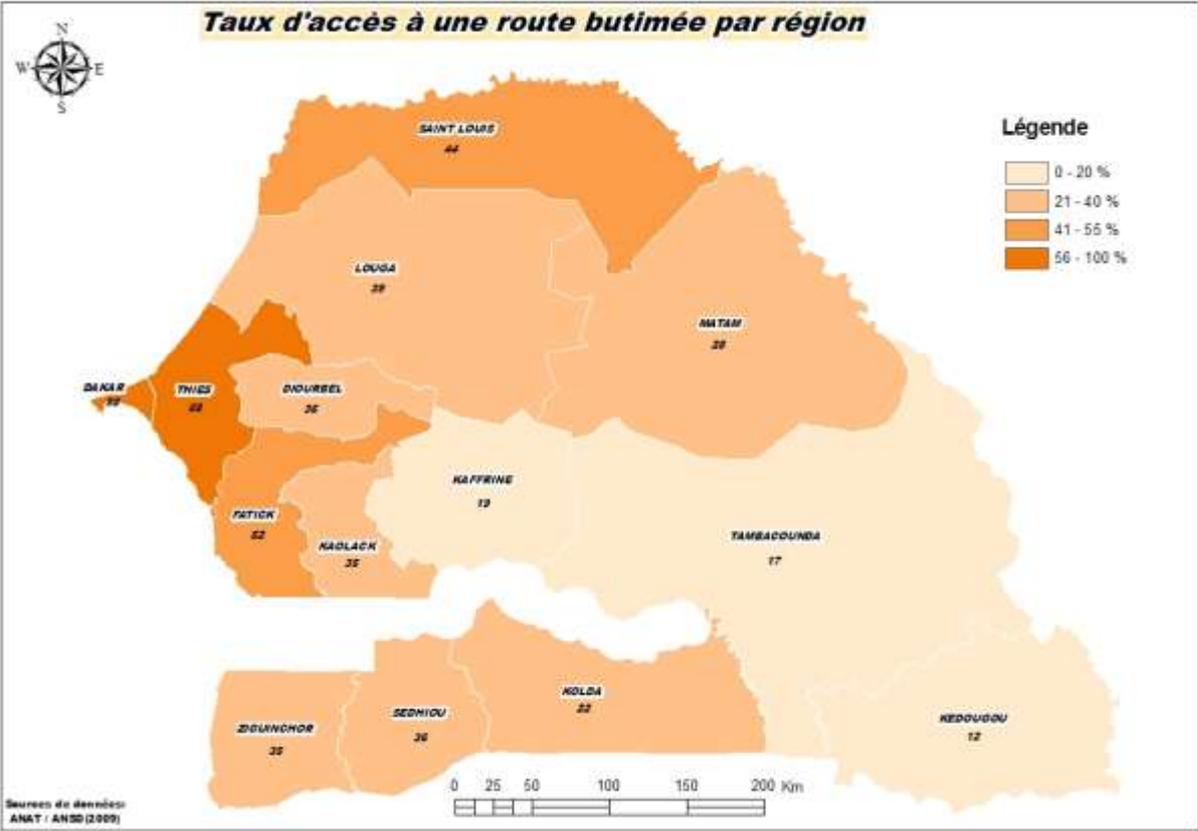


5. Routes

a. Route bitumée

Il apparait globalement que 65% des villages du Sénégal se trouve à une distance supérieure à 5 km d'une route bitumée. L'accès aux infrastructures routières bitumées présente des différences régionales importantes chez les populations rurales. La région de Dakar dispose d'un taux de 98% suivi de la région de Thiès avec 58 %. La couverture dans les autres régions est relativement faible, comme indiqué sur le graphique suivant avec une accessibilité minimale de 12% à Kédougou.

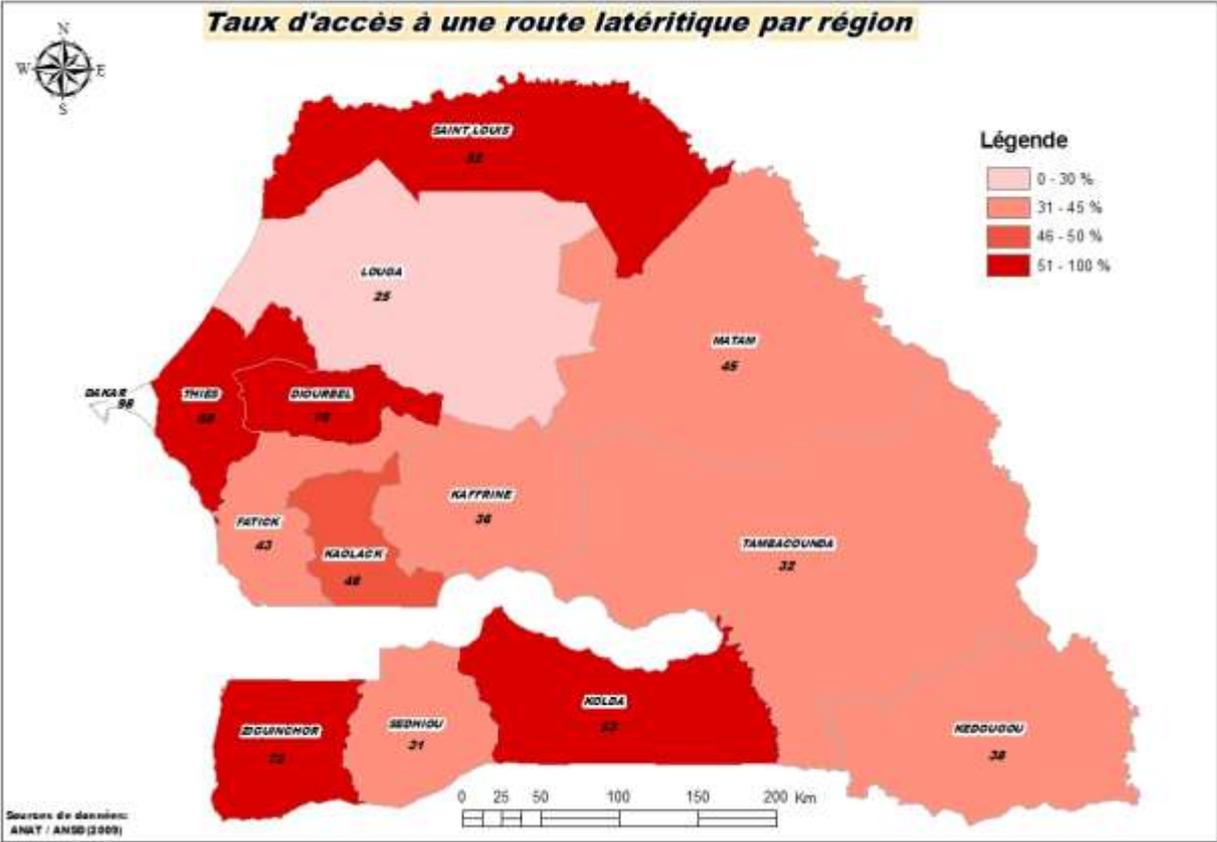
Graphique 6 : Proportion de villages ayant accès à une route bitumée selon la région



b. Route latéritique

En termes de tendance, Il apparait que 46% des villages du Sénégal se trouvent à une distance inférieure ou égale à 5 km d'une route latéritique. L'accès aux infrastructures routières latéritiques présente des différences régionales importantes, comme indiqué sur le graphique suivant. A quelques exceptions près, le taux d'accès à une route latéritique dans le monde rural est généralement plus important pour une région donnée que l'accès à une route bitumée.

Graphique 7 : Proportion de villages ayant accès à une route latéritique selon la région

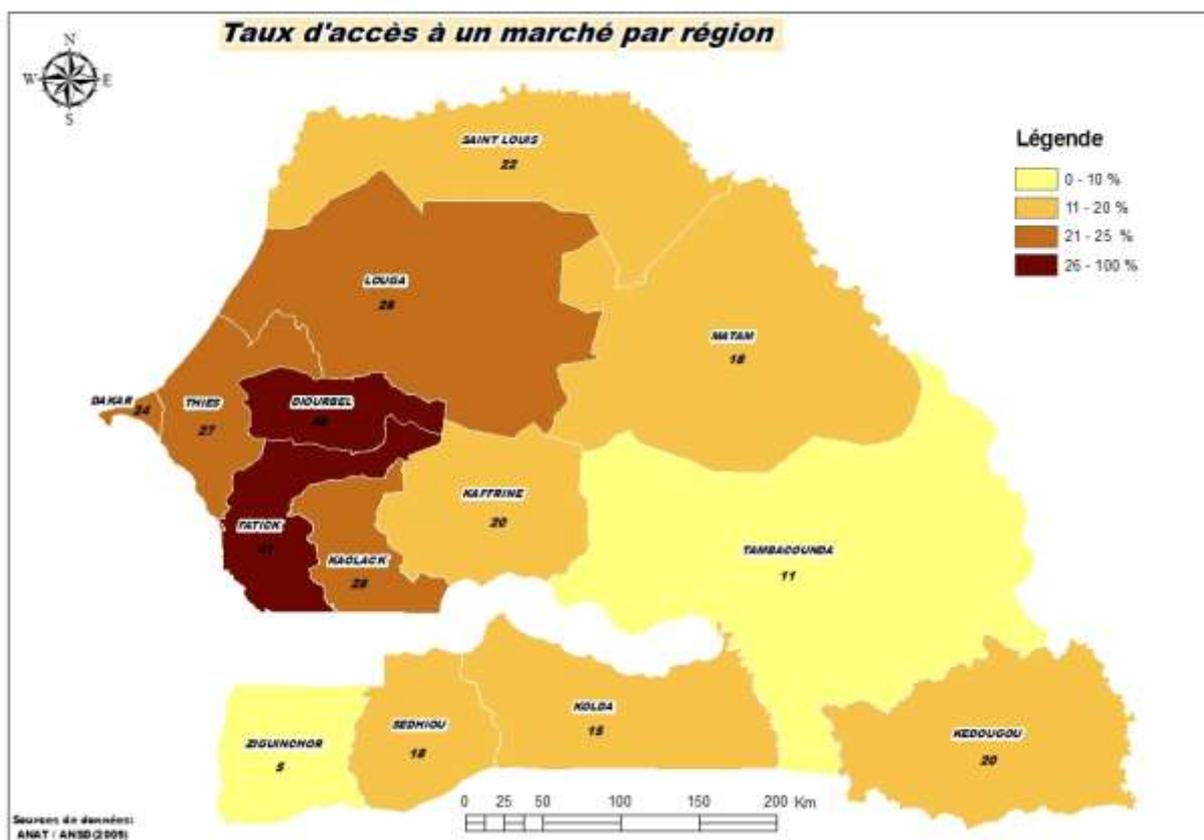


6. Commerce

L'accès à un lieu de commerce situé à moins de 5 km présente une certaine disparité régionale, en milieu rural. Cette disparité est plus marquée dans les régions de Ziguinchor et Tambacounda où les villages bénéficient d'une couverture

de moins de 10%. Cependant, nous remarquons une légère amélioration de la couverture dans les régions de Kaolack, Kaffrine, Saint-Louis et Louga avec des proportions de l'ordre de 20% à 30%. La couverture est meilleure dans les régions Diourbel et Fatick avec respectivement 48% et 41%.

Graphique 8 : Proportion de villages ayant accès à un marché selon la région

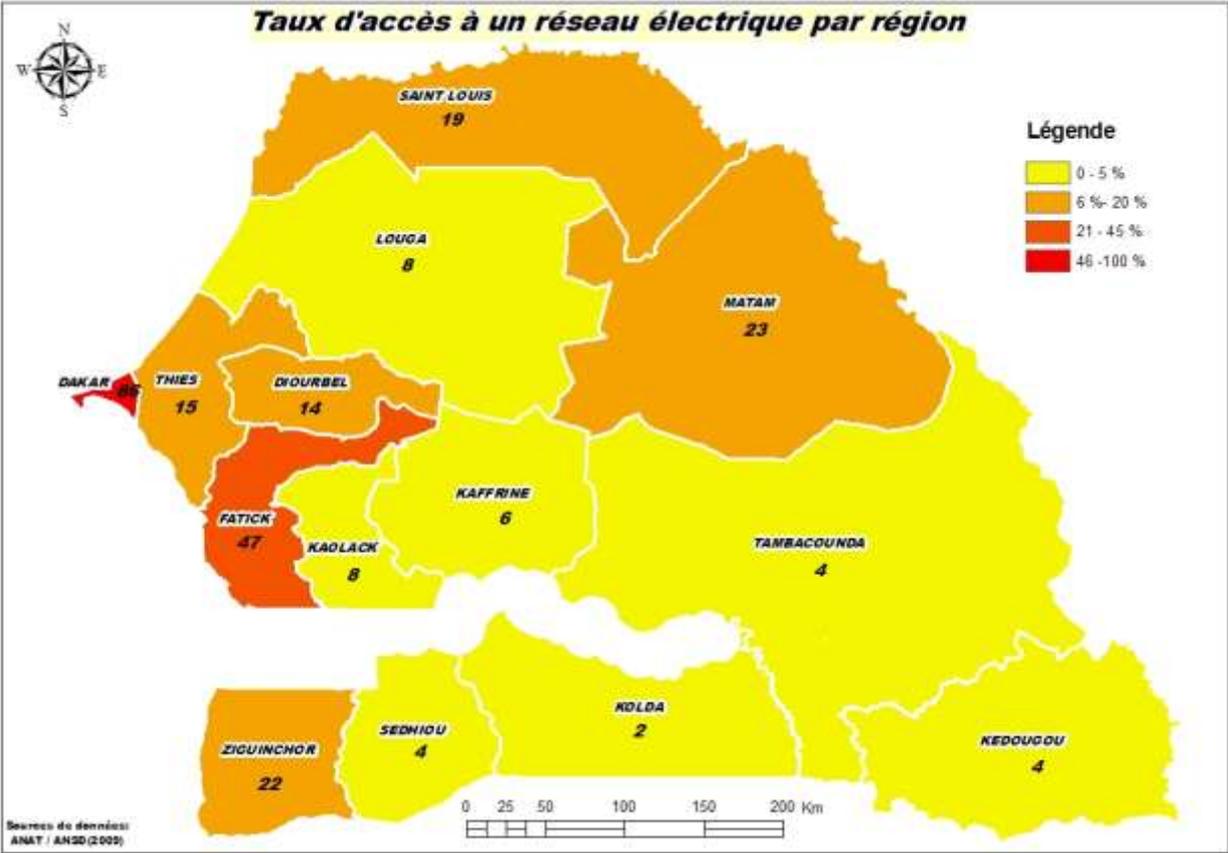


7. Electricité

Il apparaît que seul 12% des villages du Sénégal sont actuellement électrifiés. L'accès aux infrastructures électriques présente des différences régionales importantes chez les populations rurales. La région de Dakar a un taux de 86% suivi

de la région de Fatick avec seulement 47 %. La couverture dans les autres régions est relativement faible, comme indiqué sur le graphique suivant avec une accessibilité de moins de 10% à Kaolack, Kaffrine, Sedhiou, Louga, Kédougou et Tambacounda.

Graphique 9 : Proportion de villages ayant accès à un réseau électrique selon la région

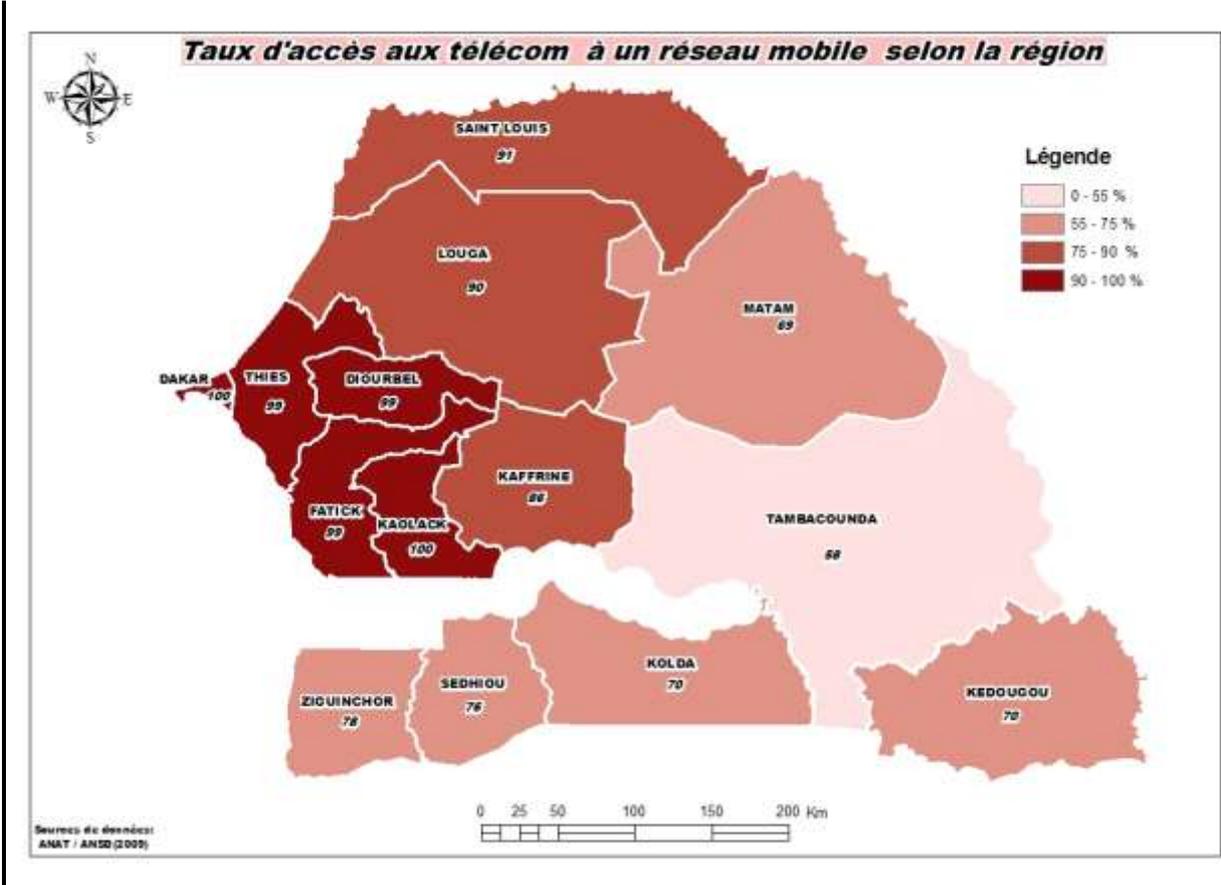


8. Télécommunications

L'examen de l'accès à la téléphonie mobile montre que Dakar, Kaolack, Thiès, Fatick et Diourbel enregistrent les meilleurs niveaux avec un taux d'accès d'au moins

99%. La couverture minimale est constatée à Tambacounda avec 58 % des villages. Il semblerait donc qu'en ce qui concerne la téléphonie mobile, le monde rural soit assez bien couvert ; les régions du centre et du Nord ont pour la plupart d'entre elles un taux d'accès supérieur à 90%. Les régions du Sud et de l'Est apparaissent ainsi comme les plus en retard, malgré une proportion de villages ayant accès à un réseau mobile de téléphonie généralement supérieur à 70%.

Graphique 10 : Proportion de villages ayant accès à un réseau mobile de téléphonie

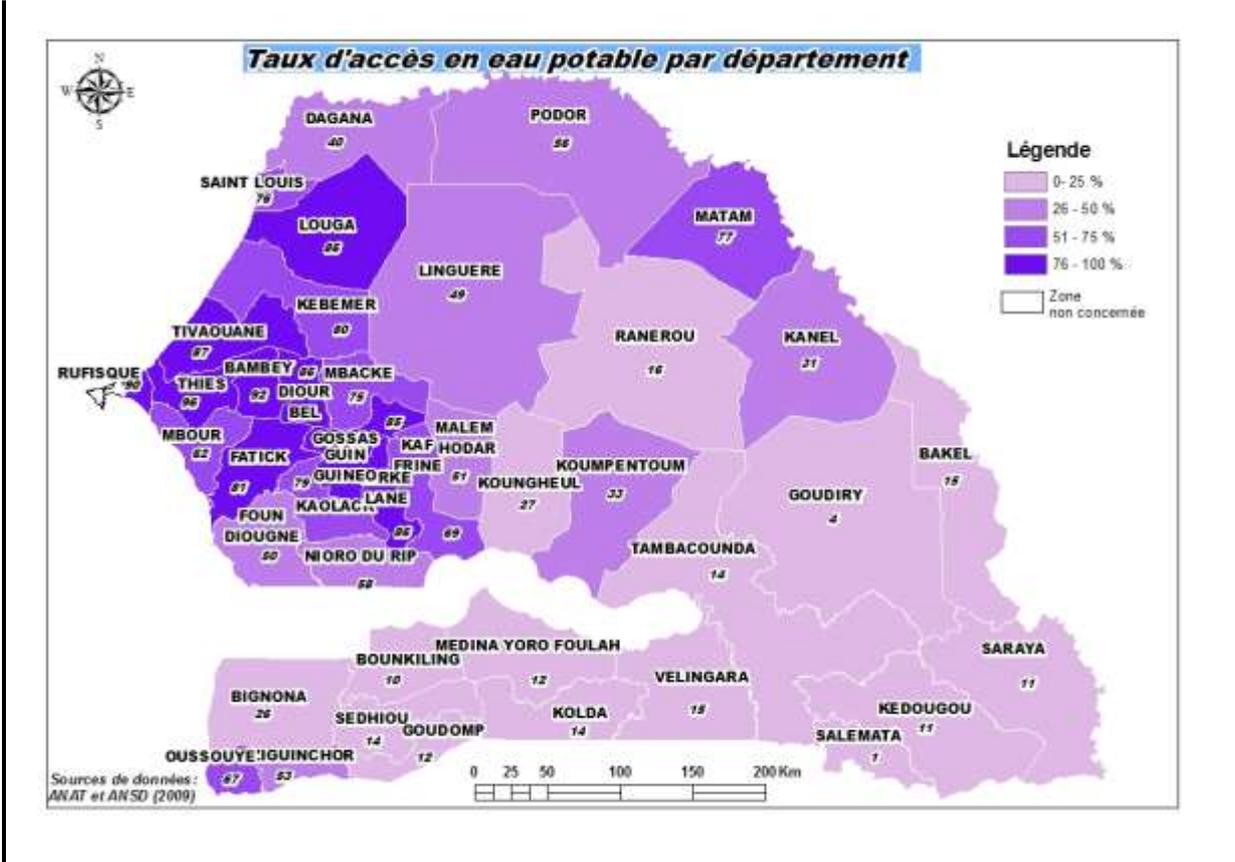


V. Analyse des disparités départementales par secteur

1. Eau

L'accès à un point d'eau potable tel que le robinet ou la borne fontaine, situé à une distance inférieure ou égale à 2 km laisse apparaître certes des disparités régionales mais les disparités départementales sont plus marquées. En effet, les départements du littoral ont des taux d'accès qui dépassent la moyenne nationale (53%) à l'exception du département de Bignona (26%), Foundiougne (50%) et de Dagana (40%). A l'opposé, il apparait que les départements du nord – est et du sud – est du pays sont caractérisés par des taux assez faibles (Bakel, Goudiry, Ranérou, Salémata, etc). Le département de Salémata enregistre le taux d'accès le plus faible avec seulement 1%. On constate aussi qu'il existe des différences de taux d'accès entre des départements d'une même région. A titre d'illustration le département de Matam enregistre un taux de 77% alors que celui de Ranérou est à 16%.

Graphique 11 : Proportion de villages ayant accès à l'eau selon le département



2. Santé

L'accès des populations rurales à un poste de santé sur un rayon de moins de 5 km fait montre des disparités. En regardant la situation au niveau départemental, on constate que Rufisque, Thiès, Tivaouane, Mbour et Matam enregistrent les meilleurs taux d'accès à un poste de santé en milieu rural. A l'opposé, Linguère, Médina Yoro Foula, Salémata et Saréya sont caractérisés par de faibles taux d'accès à un poste de santé.

Les disparités intra-régionales les plus fortes s'observent dans les régions de Matam, Tambacounda, Kédougou où le taux d'accès des départements les mieux couverts constitue le double voire le triple de ceux ayant l'accès le plus faible au sein de la région. Tel est le cas par exemple des départements de Matam (80%) et Ranérou (27%) dans la région de Matam, mais également de Tambacounda (26%) et Goudiry (9%) dans la région de Tambacounda. Dans les régions où le taux d'accès à un poste de santé dans le monde rural est relativement élevé, les écarts entre les départements sont moins accentués.

Graphique 12 : Proportion de villages ayant accès à un poste de santé selon le département



3. Education

a. Préscolaire

Le Sénégal a enregistré durant ces dernières années, une montée de l'offre en écoles préscolaires grâce au programme de la Case des Tout-Petits. Plusieurs établissements **humains** (urbains ?) en ont bénéficié. Cependant, en zone rurale, les disparités du point de vue de l'accès à une école préscolaire sont encore persistantes entre entités départementales.

Les départements de Ranerou (17%), Goudiry (20), Goudomp (23%) et Bounkiling (25%) ont les plus faibles niveaux d'indicateurs en matière d'accès à une école maternelle. Les départements enregistrant les meilleurs taux d'accès (plus de 70%) au préscolaire sont Thiès, Mbour, Oussouye et Ziguinchor.

Le gap en infrastructures préscolaires est également bien ressenti dans nombre de villages. En effet, le taux d'accès grave entre 26 et 35% dans les entités départements de Dagana, Salemata, Saraya, Malem Hodar, Kougheul, Koumpentoum et Bakel.

Graphique 13 : Proportion de villages ayant une école préscolaire selon le département



b. Primaire

L'espace rural a connu une forte pénétration du système éducatif ces dernières années, relevant le Taux brut de scolarisation à plus de 85% au Sénégal. En effet, la plupart des gros villages importants de l'intérieur du pays sont dotés d'écoles primaires. Mais le maillage des départements est loin d'être assuré tant la carte scolaire présente des zones faiblement équipées.

Les espaces ruraux des départements de Bounkiling, Goudomp au sud, Malem Hodar et Koungueul au centre, Dagana, Kanel et Ranérou au nord et Goudiry, Bakel, Sayara, Salémata à l'est du pays, demeurent les plus déshérités du point de vue de l'accès à une école primaire. Le taux d'accès à une école primaire scolaire ne dépasse guère 40% dans ces départements.

La carte scolaire n'est pas des plus étoffée dans les départements de Linguère, Gossas, Birkélane, Tambacounda, Guinguinéo, Mbacké, Kébémér, Sédhiou et Kolda. En effet ces départements se caractérisent par des Taux d'accès allant de 41

à 55%. Cet état de fait qui prévaut au sein de ces entités généralement vastes pourrait affecter la scolarisation des enfants.

En revanche, dans la catégorie des départements localisés, pour la plupart le long du littoral maritime (Ziguinchor, Bignona, Rufisque, Bambey, Saint-Louis, Oussouye, Mbour, Thiès, Fatick et Tivaouane), l'accès à une école primaire est plus favorable. Les taux y varient de 71% à Bignona à 95% à Mbour.

Graphique 14 : Proportion de villages ayant accès à une école primaire selon le département



4. Moulin

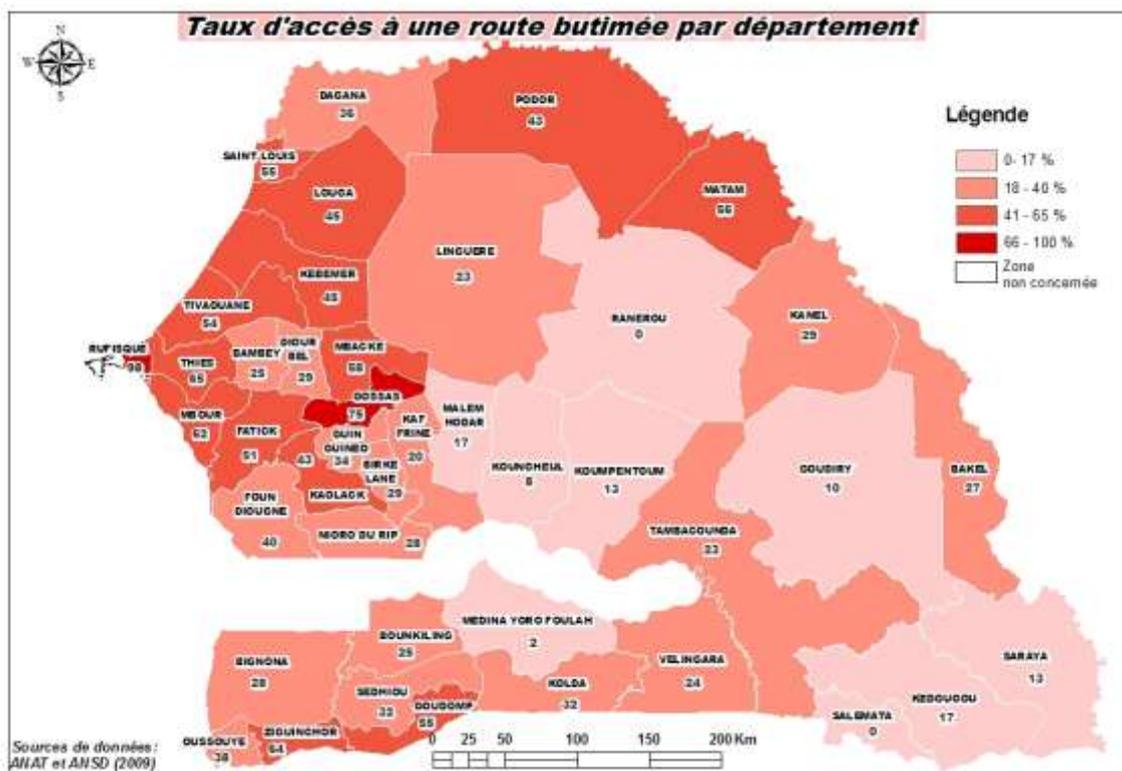
L'analyse du taux d'accès au moulin qui correspond à la proportion de villages ayant accès à un moulin dans le village ou à moins de cinq kilomètres du village révèle des disparités notables entre les différents départements.

Si on considère l'axe Dakar-Kanel, on constate que plus on va vers Kanel, plus l'accès des villages à un moulin se dégrade hormis le cas particulier de Dagana. Les départements de Ranerou, Kanel, Goudiry, Bakel, Saraya et Dagana sont les plus mal lotis avec un taux d'accès inférieur à 50%. La deuxième catégorie des villages se situe autour de l'axe Podor-Kolda avec un accès à un moulin qui varie entre 51% à 70% des villages des départements concernés (Podor, Linguère, Mbacké, Malem

départements Thiès, Mbour, Ziguinchor, Mbacké et Saint-Louis où les taux d'accès à une voie revêtue en bitume oscillent entre 41 et 65%.

A l'inverse, les populations des établissements humains ruraux des départements de Koungueul, Koumpentoum et Ranerou, d'une part, et de Médina Yoro Foula, Saraya, Goudiry, etc., d'autre part, ont une très faible couverture en termes de proportion de villages ayant accès à une route bitumée : moins de 16%.

Graphique 16 : Proportion de villages ayant accès à une route bitumée selon le département



b. Route latéritique

L'accès des populations rurales à une route latéritique à moins de 5 km présente également de grandes disparités à travers le pays.

Au regard des indicateurs cartographiés, les départements de Louga, Linguère, Goudiry, Bakel, Koungueul, Malem Hodar, Guinguinéo, Salémata, Foundiougne, Bounkiling, etc, qui présentent des taux d'accès allant de 13 à 30% seraient les plus démunis en matière d'accès à une voie latéritique.

Dans les villages des territoires départementaux tels que Kaffrine, Saraya, Kolda, Kanel, Podor et Gossas où le taux d'accessibilité à une route latéritique par les populations rurales évolue de 35 % à Kaffrine à 40% dans le Saraya, la situation moins préoccupante que précédemment, est cependant loin d'être favorable. Au vu de la forte dispersion des villages très éclatés et la configuration géographique de certains départements assez vastes, ce groupe de territoires garde la caractéristique d'un milieu encore enclavé.

En plus de Rufisque qui affiche un taux proche de 100%, les départements de Thiès, Bambey, Saint-Louis, Oussouye, etc constituent un ensemble de territoires mieux équipés en routes latéritiques. Les taux d'accès y évoluent de 66% pour Foundiougne à 90% pour Ziguinchor.

Graphique 17 : Proportion de villages ayant accès à une route latéritique moulin selon le département



6. Commerce

L'échange de biens et de services entre agents constitue une dimension particulièrement importante de l'activité économique. L'existence de lieux dédiés à cette activité contribue à son expansion et à terme, au développement économique et social d'ensemble. L'accès au commerce est mesuré à travers la proportion de villages pouvant accéder à un lieu de commerce, un marché hebdomadaire dans le village ou à moins de cinq kilomètres du village. L'observation des données permet de constater qu'une proportion importante de villages (0 à 30%) ont un accès limité aux points de commerce. Ces villages se localisent au cœur du Ferlo (Linguère, Ranérou, Malem Hoddar, Kougheul) avec un prolongement vers l'Ouest (Louga, Kébémér) et une autre excroissance vers l'Est (Goudiry Bakel).

A l'inverse, on trouve certains départements au niveau desquels 66 à 70% des villages sont dotés de lieux de commerce. Ils sont situés au Nord (Saint-louis et Matam), au centre Ouest (Thiès, Rufisque, Bambey, Fatick) et au Sud (Vélingara, Ziguinchor, Oussouye, Bignona).

Trois domaines semblent se dégager avec une proportion appréciable de villages (41 à 100%) disposant de lieux de commerce :

- au nord, avec tous les départements riverains du fleuve Sénégal de Saint-louis à Kanel ;
- au centre ouest : comprenant un périmètre délimité par Rufisque, Mbacké, Kaffrine et Nioro du Rip ;
- au Sud : sur tout l'axe allant de Bignona à Saraya.

Au regard des taux d'accès actuels, qui sont les fruits des efforts des différents gouvernements qui se sont succédés depuis l'Indépendance, il serait très ambitieux de vouloir faire accéder l'ensemble des villages à tous les services à court terme. A cet effet, l'objectif d'accès à 100% à tous les services est réservé au long terme et pour le court et moyen terme, il est proposé un plan d'actions prioritaires hiérarchisé comme le montre le point suivant.

Tableau 1 : Répartition du nombre de villages à faire accéder aux SSB selon la région

	Nombre de village à connecter à									
	Robinet	Poste de Santé	Préscolaire	Primaire	Moulin	Route bitumée	Route latéritique	Marché hebdomadaire	Electricité	Réseau mobile
DAKAR	4	0	13	9	1	1	1	1	6	0
ZIGUINCHOR	283	144	135	106	75	293	129	129	350	99
DIOURBEL	185	444	594	426	211	787	372	372	1057	14
SAINT-LOUIS	247	284	281	242	189	312	268	268	452	52
TAMBACOUNDA	1206	1116	1002	902	719	1168	951	951	1350	584
KAOLACK	334	610	657	468	190	762	614	614	1081	6
THIES	205	501	467	272	83	637	482	482	1269	11
LOUGA	646	1588	1380	1112	715	1465	1779	1779	2186	244
FATICK	256	250	396	291	159	388	463	463	433	12
KOLDA	1380	1144	922	743	477	1259	758	758	1567	477
MATAM	270	232	293	275	239	330	250	250	353	141
KAFFRINE	440	674	638	540	321	811	635	635	938	141
KEDOUGOU	284	241	187	155	131	273	194	194	297	92
SEDHIOU	789	611	636	554	393	574	621	621	855	210
SENEGAL	6529	7839	7601	6095	3903	9060	7517	7517	12194	2083

2. Plan d'action prioritaire

Comme le suggère le programme d'actions global, l'accès aux services sociaux de base nécessite un programme d'actions prioritaires dans la mesure où le diagnostic de la situation montre des disparités assez marquées mais aussi des niveaux globaux relativement faibles pour tous les services au niveau national.

Afin de réduire les disparités, et améliorer l'accès aux services sociaux, il est proposé ici une stratégie d'intervention multisectorielle de moyen terme (5 ans). Pour cette dernière, un des objectifs de ce travail étant de corriger les disparités régionales, une moyenne nationale de l'accès à chaque SSB est visée. Il s'agit de,

- ✓ faire passer le taux d'accès à l'eau de robinet de 53% à 75% ;
- ✓ faire passer le taux d'accès à un poste de santé de 43% à 60% ;
- ✓ faire passer le taux d'accès à une école préscolaire de 45% à 60% ;
- ✓ faire passer le taux d'accès à une école primaire de 56% à 75% ;
- ✓ faire passer le taux d'accès à un moulin de 72% à 80% ;

- ✓ faire passer le taux d'accès à un marché hebdomadaire de 46% à 60% ;
- ✓ faire passer le taux d'accès à une route bitumée de 35% à 60% ;
- ✓ faire passer le taux d'accès à une route latéritique de 46% à 60% ;
- ✓ faire passer le taux d'accès à l'électricité de 12% à 40% ;
- ✓ faire passer le taux d'accès à un réseau mobile de téléphone de 85% à 95%.

Pour ce faire, pour chaque service de base, l'analyse des disparités régionales et départementales permet de classer les régions et les départements par ordre d'importance d'accès et par ricochet de besoins exprimés en terme de nombre de villages à faire accéder à tel ou tel service de base d'ici 5ans. Les besoins exprimés en termes de nombre de villages à faire accéder à un SSB dans chaque département et par conséquent dans chaque région de sorte à la faire atteindre la moyenne nationale sont consignés respectivement dans les tableaux 2 et 3. Ils sont quantifiés et leurs coûts seront estimés.

Sur le plan méthodologique, pour la quantification de ces besoins, il faut signaler que l'approche consiste à doter les localités les plus déficitaires afin de corriger les disparités. Partant de la moyenne actuelle, pour chaque service, on a ajouté le nombre villages qu'il est nécessaire d'ajouter pour faire passer un département déficitaire au niveau de la moyenne nationale révélée par le diagnostic. Ce qui déplace à nouveau cette dernière qui est dynamique. Quand la nouvelle moyenne obtenue est en deçà de l'objectif, elle est prise comme référence et les départements ayant un taux inférieur à la moyenne se voient à nouveau dotées du nombre qui leur permet d'atteindre la moyenne. Le processus se poursuit ainsi et s'arrête quand la moyenne dynamique atteint l'objectif fixé.

Pour les dispositions opérationnelles intra régionales et intra départementales, les acteurs à la base (élus locaux, administration, ONGs) qui ont leurs propres agendas (plans locaux¹, projets envisagés ou en cours de réalisation) auront un rôle important pour déterminer la localisation des investissements.

¹ Plan Régional de Développement Intégrés (PRDI) et Plan Local de Développement(PLD)

Tableau 2: Estimation des besoins par service et selon la région

	Robinet	Poste de Santé	Préscolaire	Primaire	Moulin	Route bitumée	Route latéritique	Marché hebdomadaire	Electricité	Réseau mobile
DAKAR	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ZIGUINCHOR	170	0	0	12	3	115	0	0	79	83
DIORBEL	0	39	135	151	41	294	15	15	317	0
SAINT LOUIS	109	61	66	104	85	90	67	67	117	35
TAMBACOUNDA	855	555	441	551	438	607	390	390	509	514
KAOLACK	88	139	187	174	13	291	144	144	375	0
THIES	24	31	3	0	0	58	14	14	364	0
LOUGA	186	634	425	515	239	510	825	825	754	177
FATICK	88	0	87	107	38	93	152	152	88	0
KOLDA	979	502	280	342	156	617	184	184	603	397
MATAM	159	80	111	161	148	148	85	85	79	120
KAFFRINE	213	274	238	290	127	411	235	235	339	106
KEDOUGOU	206	117	63	77	69	149	70	70	110	77
SEDHIOU	565	253	278	330	214	216	263	263	318	170
SENEGAL	3642	2683	2314	2815	1572	3598	2443	2443	4052	1679

Tableau 3: Estimation des besoins par service et selon le département

	Robinet	Poste de Santé	Préscolaire	Primaire	Moulin	Route bitumée	Route latéritique	Marché hebdomadaire	Electricité	Réseau mobile
RUFISQUE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
BIGNONA	148	0	0	12	3	97	0	0	65	83
OUSSOUYE	6	0	0	0	0	17	0	0	11	0
ZIGUINCHOR	16	0	0	0	0	0	0	0	3	0
BAMBEY	0	0	0	0	0	166	0	0	139	0
DIORBEL	0	39	65	58	0	116	15	15	104	0
M'BACKE	0	0	70	93	41	13	0	0	73	0
DAGANA	66	33	54	73	57	44	19	19	48	0
PODOR	44	17	13	32	28	39	49	49	41	35
SAINT LOUIS	0	11	0	0	0	7	0	0	28	0
BAKEL	101	69	44	66	68	56	80	80	42	68
TAMBACOUNDA	346	190	137	171	107	208	106	106	199	47
GOUDIRY	272	197	152	196	185	194	116	116	154	281
KOUPENTOUM	137	99	108	119	78	149	88	88	114	119
KAOLACK	0	51	74	66	0	83	10	10	143	0
NIRO	88	66	83	70	0	160	82	82	158	0
GUINGUINEO	0	22	29	39	13	48	52	52	74	0
M'BOUR	24	0	0	0	0	0	14	14	4	0
THIES	0	0	0	0	0	0	0	0	69	0
TIVAOUANE	0	31	3	0	0	58	0	0	290	0
KEBEMER	0	209	227	211	49	125	310	310	279	0
LINGUERE	186	267	184	248	190	261	257	257	227	0
LOUGA	0	157	14	56	0	124	257	257	248	177
FATICK	0	0	0	0	0	22	0	0	49	0
FOUNDIOUGNE	88	0	52	64	33	70	106	106	0	0
GOSSAS	0	0	35	42	5	0	46	46	39	0
KOLDA	417	198	168	212	133	192	169	169	250	69
MEDINA YORO FOULAH	273	163	67	72	20	251	15	15	174	306
VELINGARA	290	141	45	59	3	174	0	0	179	22
KANEL	65	28	35	53	49	46	34	34	30	27
MATAM	0	0	8	19	6	6	0	0	5	0

RANEROU	94	52	68	90	93	96	51	51	44	93
KAFFRINE	14	35	18	29	0	93	58	58	32	0
BIRKELANE	0	60	47	57	8	65	23	23	85	0
KOUNGHEUL	157	103	110	126	68	177	101	101	151	14
MALEM HODDAR	43	76	63	79	52	76	53	53	71	92
KEDOUGOU	93	42	11	10	4	61	27	27	44	0
SALEMATA	55	33	25	29	27	44	24	24	30	37
SARAYA	59	41	26	39	38	43	18	18	37	39
BOUNKILING	246	127	132	165	122	132	168	168	152	130
GOUDOMP	162	54	95	100	69	13	47	47	102	0
SEDHIOU	157	72	51	65	23	71	48	48	64	40
SENEGAL	3642	2683	2314	2815	1572	3598	2443	2443	4052	1679

3. Matrice Plan d'actions

En conclusion, on peut relever que le faible accès aux services sociaux de base varie d'un service à l'autre. Le service qui est le moins accessible aux villageois se trouve être l'électricité avec seulement 12% de villages connectés au niveau national. Des disparités régionales apparaissent au niveau de l'ensemble des services sociaux de base. L'analyse des disparités départementales montre que les départements du Sud-Est du pays sont généralement les moins bien lotis en termes d'accès aux services sociaux de base. Vu que ces secteurs sont hautement stratégiques dans le développement communautaire, des actions particulièrement ciblées sont nécessaires pour améliorer la situation de ces zones démunies. Ce faisant, il est proposé un plan d'actions hiérarchisées sous forme de plan d'actions prioritaires. Ce PAP, d'une durée de 5ans, nécessite un coût global estimé à **XXXXXXXXXX** milliards de francs CFA.

VII. Annexes

Annexe 1 : Taux d'accès a un service selon la region

	Robinet	Poste de Santé	Préscolaire	Primaire	Moulin	Route bitumée	Route latéritique	Marché hebdomadaire	Electricité	Réseau mobile
DAKAR	90	100	69	79	98	98	98	98	86	100
ZIGUINCHOR	38	68	70	77	83	35	72	72	23	78
DIOURBEL	85	64	52	65	83	36	70	70	14	99
SAINT-LOUIS	56	49	50	57	66	44	52	52	19	91
TAMBACOUNDA	14	20	29	36	49	17	32	32	4	58
KAOLACK	72	48	44	60	84	35	48	48	8	99
THIES	86	67	69	82	95	58	68	68	16	99
LOUGA	73	33	42	53	70	39	25	25	8	90
FATICK	69	69	51	64	80	52	43	43	47	99
KOLDA	14	29	43	54	70	22	53	53	2	70
MATAM	41	49	36	40	47	28	45	45	23	69
KAFFRINE	56	33	36	46	68	19	36	36	6	86
KEDOUGOU	9	23	40	50	58	12	38	38	5	70
SEDHIOU	12	32	29	38	56	36	31	31	4	77
SENEGAL	53	43	45	56	72	35	46	46	12	85

Annexe 2 : Taux d' accès a un service selon le département

	Robinet	Poste de Santé	Préscolaire	Primaire	Moulin	Route bitumée	Route latéritique	Marché hebdomadaire	Electricité	Réseau mobile
RUFISQUE	90	100	69	79	98	98	98	98	86	100
BIGNONA	26	65	64	71	79	28	66	66	19	68
OUSSOUYE	68	81	92	94	95	38	74	74	25	100
ZIGUINCHOR	53	69	74	82	90	64	90	90	36	99
BAMBEY	92	75	67	82	94	25	87	87	11	100
DIOURBEL	86	50	43	59	83	29	56	56	12	96
M'BACKE	75	65	42	51	69	57	62	62	21	100
DAGANA	40	42	31	36	49	36	50	50	14	99
PODOR	56	53	55	61	68	43	39	39	22	80
SAINT LOUIS	76	52	66	76	86	55	76	76	20	98
BAKEL	15	19	34	36	39	27	13	13	15	55
TAMBACOUNDA	14	26	36	45	61	23	41	41	5	87
GOUDIRY	4	9	21	24	32	10	30	30	0	22
KOUPENTOUM	27	25	22	33	53	8	29	29	0	53
KAOLACK	79	49	45	61	88	43	58	58	10	100
NIORO	58	47	44	61	84	28	44	44	9	99
GUINGUINEO	90	48	44	54	73	34	32	32	0	99
M'BOUR	62	70	91	95	98	62	52	52	38	100
THIES	96	89	81	90	98	65	86	86	22	100
TIVAOUANE	87	57	60	76	92	54	63	63	9	99
KEBEMER	80	35	33	50	74	45	24	24	7	100
LINGUERE	49	23	34	40	53	23	24	24	8	97
LOUGA	86	41	58	68	80	45	29	29	10	73
FATICK	81	85	66	82	96	51	66	66	21	96
FOUNDIOUGNE	50	63	45	57	71	40	30	30	80	100
GOSSAS	85	60	42	54	77	75	37	37	20	99
KOLDA	14	31	35	44	61	32	35	35	3	85
MEDINA YORO FOULAH	12	22	44	59	75	2	56	56	0	24
VELINGARA	15	31	51	63	79	24	74	74	3	91
KANEL	31	41	36	39	46	29	37	37	19	77
MATAM	77	80	55	63	76	56	71	71	37	96
RANEROU	16	28	18	19	22	0	28	28	13	37
KAFFRINE	69	45	52	63	82	20	35	35	26	98
BIRKELANE	86	32	38	48	76	29	49	49	0	99
KOUNGHEUL	33	33	31	42	62	13	33	33	0	91
MALEM HODDAR	51	17	24	31	51	17	30	30	0	43
KEDOUGOU	11	31	52	68	77	17	41	41	10	95
SALEMATA	1	15	26	36	43	0	27	27	0	45
SARAYA	11	15	32	33	39	13	40	40	0	52
BOUNKILING	10	27	25	32	48	25	16	16	0	61
GOUDOMP	12	39	23	36	53	55	42	42	0	97
SEDHIOU	14	32	40	50	71	32	41	41	15	80
SENEGAL	53	43	45	56	72	35	46	46	12	85

Annexe 3 : Effectifs des villages ayant accès a un service selon la région

	Robinet		Poste de Santé		Préscolaire		Primaire		Moulin		Route bitumée		Route latéritique		Marché hebdomadaire		Electricité		Réseau mobile	
	Accès	Total	Accès	Total	Accès	Total	Accès	Total	Accès	Total	Accès	Total	Accès	Total	Accès	Total	Accès	Total	Accès	Total
DAKAR	38	42	42	42	29	42	33	42	41	42	41	42	41	42	41	42	36	42	42	42
ZIGUINCHOR	170	453	309	453	317	452	346	452	377	452	160	453	324	453	324	453	102	452	354	453
DIOURBEL	1046	1231	789	1233	637	1231	805	1231	1020	1231	446	1233	860	1232	860	1232	176	1233	1219	1233
SAINT-LOUIS	310	557	274	558	277	558	316	558	369	558	243	555	290	558	290	558	106	558	505	557
TAMBACOUNDA	197	1403	287	1403	401	1403	501	1403	684	1403	235	1403	452	1403	452	1403	52	1402	819	1403
KAOLACK	838	1172	567	1177	519	1176	708	1176	986	1176	415	1177	561	1175	561	1175	96	1177	1171	1177
THIES	1306	1511	1005	1506	1044	1511	1239	1511	1428	1511	873	1510	1023	1505	1023	1505	240	1509	1499	1510
LOUGA	1738	2384	798	2386	1007	2387	1275	2387	1672	2387	922	2387	607	2386	607	2386	201	2387	2143	2387
FATICK	560	816	563	813	417	813	522	813	654	813	426	814	352	815	352	815	382	815	801	813
KOLDA	226	1606	462	1606	683	1605	862	1605	1128	1605	347	1606	847	1605	847	1605	39	1606	1129	1606
MATAM	186	456	224	456	162	455	180	455	216	455	126	456	206	456	206	456	103	456	315	456
KAFFRINE	556	996	325	999	361	999	459	999	678	999	188	999	364	999	364	999	61	999	858	999
KEDOUGOU	27	311	70	311	124	311	156	311	180	311	37	310	117	311	117	311	14	311	219	311
SEDHIOU	107	896	284	895	260	896	342	896	503	896	321	895	274	895	274	895	40	895	685	895
SENEGAL	7305	13834	5999	13838	6238	13839	7744	13839	9936	13839	4780	13840	6318	13835	6318	13835	1648	13842	11759	13842

Source : ANSD, ASER

Annexe 4 : Effectifs des villages ayant accès a un service selon la région

	Robinet		Poste de Santé		Précolaire		Primaire		Moulin		Route bitumée		Route latéritique		Marché hebdomadaire		Electricité		Réseau mobile	
	Accès	Total	Accès	Total	Accès	Total	Accès	Total	Accès	Total	Accès	Total	Accès	Total	Accès	Total	Accès	Total	Accès	Total
RUFISQUE	38	42	42	42	29	42	33	42	41	42	41	42	41	42	41	42	36	42	42	42
BIGNONA	80	304	197	304	193	303	215	303	239	303	85	304	202	304	202	304	57	304	206	304
OUSSOUYE	52	77	62	77	71	77	72	77	73	77	29	77	57	77	57	77	19	76	77	77
ZIGUINCHOR	38	72	50	72	53	72	59	72	65	72	46	72	65	72	65	72	26	72	71	72
BAMBEY	439	476	355	476	319	476	390	476	447	476	120	476	413	475	413	475	51	476	475	476
DIORBEL	318	371	184	371	158	371	220	371	307	371	107	371	208	371	208	371	44	371	358	371
M'BACKE	289	384	250	386	160	384	195	384	266	384	219	386	239	386	239	386	81	386	386	386
DAGANA	74	186	79	186	58	186	67	186	92	186	66	183	93	186	93	186	26	186	184	186
PODOR	131	233	123	233	127	233	143	233	158	233	101	233	91	233	91	233	52	233	186	233
SAINT LOUIS	105	138	72	139	92	139	106	139	119	139	76	139	106	139	106	139	28	139	135	138
BAKEL	25	168	32	168	57	168	60	168	66	168	45	168	21	168	21	168	25	168	92	168
TAMBACOUNDA	78	565	149	565	202	565	253	565	345	565	131	565	233	565	233	565	27	565	490	565
GOUDIRY	17	385	34	385	79	385	93	385	123	385	37	385	115	385	115	385	0	385	85	385
KOUPENTOUM	77	285	72	285	63	285	95	285	150	285	22	285	83	285	83	285	0	284	152	285
KAOLACK	381	482	239	483	215	482	296	482	423	482	207	483	279	481	279	481	50	483	481	483
NIORO	294	509	239	509	222	509	312	509	428	509	145	509	223	509	223	509	46	509	506	509
GUINGUINEO	163	181	89	185	82	185	100	185	135	185	63	185	59	185	59	185	0	185	184	185
M'BOUR	116	187	131	187	170	187	177	187	184	187	116	187	98	187	98	187	71	187	187	187
THIES	379	393	348	391	318	393	355	393	386	393	256	391	337	391	337	391	87	391	390	391
TIVAOUANE	811	931	526	928	556	931	707	931	858	931	501	932	588	927	588	927	82	931	922	932
KEBEMER	685	852	302	852	285	853	429	853	633	853	387	853	201	852	201	852	62	853	850	853
LINGUERE	350	715	162	715	245	715	288	715	382	715	168	715	172	715	172	715	59	715	692	715
LOUGA	703	817	334	819	477	819	558	819	657	819	367	819	234	819	234	819	80	819	601	819
FATICK	211	260	220	258	172	259	213	259	249	259	133	259	171	260	171	260	55	260	250	260

	Robinet		Poste de Santé		Précolaire		Primaire		Moulin		Route bitumée		Route latéritique		Marché hebdomadaire		Electricité		Réseau mobile	
FOUNDIOUGNE	180	357	224	357	161	355	202	355	251	355	144	357	108	357	108	357	287	357	354	355
GOSSAS	169	199	119	198	84	199	107	199	154	199	149	198	73	198	73	198	40	198	197	198
KOLDA	98	686	214	686	243	685	302	685	415	685	220	686	243	686	243	686	24	686	583	686
MEDINA YORO FOULAH	53	434	97	434	193	434	254	434	327	434	9	434	245	434	245	434	0	434	106	434
VELINGARA	75	486	151	486	247	486	306	486	386	486	118	486	359	485	359	485	15	486	440	486
KANEL	45	146	60	146	52	145	56	145	67	145	42	146	54	146	54	146	28	146	112	146
MATAM	115	150	120	150	82	150	94	150	114	150	84	150	107	150	107	150	55	150	144	150
RANEROU	26	160	44	160	28	160	30	160	35	160	0	160	45	160	45	160	20	160	59	160
KAFFRINE	161	233	105	233	122	233	146	233	192	233	47	233	82	233	82	233	61	233	228	233
BIRKELANE	179	209	67	212	80	212	102	212	162	212	62	212	104	212	104	212	0	212	210	212
KOUNGHEUL	126	377	123	377	116	377	157	377	234	377	49	377	125	377	125	377	0	377	344	377
MALEM HODDAR	90	177	30	177	43	177	54	177	90	177	30	177	53	177	53	177	0	177	76	177
KEDOUGOU	16	145	45	145	76	145	99	145	112	145	25	144	60	145	60	145	14	145	138	145
SALEMATA	1	74	11	74	19	74	27	74	32	74	0	74	20	74	20	74	0	74	33	74
SARAYA	10	92	14	92	29	92	30	92	36	92	12	92	37	92	37	92	0	92	48	92
BOUNKILING	40	381	101	380	97	381	121	381	183	381	96	380	60	380	60	380	0	380	231	380
GOUDOMP	30	256	100	256	59	256	92	256	136	256	141	256	107	256	107	256	0	256	248	256
SEDHIOU	37	259	83	259	104	259	129	259	184	259	84	259	107	259	107	259	40	259	206	259
SENEGAL	7305	13834	5999	13838	6238	13839	7744	13839	9936	13839	4780	13840	6318	13835	6318	13835	1648	13842	11759	13842

Source : ANSD, ASER